

PROVINCE DE LUXEMBOURG - ARRONDISSEMENT DE MARCHE  
COMMUNE DE MANHAY  
A V I S

Il est porté à la connaissance des Administrés que le règlement relatif à l'établissement d'une prime d'amendement calcaire aux agriculteurs pour les années 2021-2022-2023 et 2024 a été approuvé par le Conseil communal en séance du 08 novembre 2022.

Ce règlement peut être consulté par la population au Secrétariat de l'Administration communale pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Manhay, le 23 novembre 2022.

Par le Conseil:

La Directrice générale,

S. MOHY



Le Bourgmestre,

G. HUET

